

Image not found or type unknown



Les bailleurs peuvent-ils facturer des taxes hors locations ?

Par **massellucci**, le **26/03/2010** à **21:18**

Bonjour, j'aimerais savoir si une agence de location immobilière, dans le cadre d'une location de résidence principale, a le droit de facturer à ses locataires des frais d'impayée, des frais de relance et des frais de mise en demeure sachant que le loyer a été rejeté par la banque à la date du prélèvement mais immédiatement réglé par chèque avec accord de l'agence. J'espère que ma question n'est pas trop confuse. Merci par avance.